



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Académique d'Information et d'Orientation

Rectorat de l'académie de Créteil
Service Académique d'Information et d'Orientaiton

Créteil, le 23 novembre 2020

SAIO

Affaire suivie par :
Geneviève Saint-Huile
Tél : 01 57 02 68 10
Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG-IO

Mesdames et Messieurs les Directeurs de
CIO

s/c de Mesdames et Monsieur les Directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale

Circulaire n°2020-090

Objet : Politique académique d'orientation – Année 2020-2021

La politique nationale place l'orientation au cœur des réformes en cours et l'envisage comme un enjeu majeur directement lié à l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle que l'Etat poursuit pour chaque jeune.

Le parcours d'orientation se construit tout au long de la scolarité. Un accompagnement renforcé des jeunes du collège au lycée, leur permettra de construire progressivement des projets d'orientation éclairés et diversifiés déjouant les déterminismes sociaux, culturels et territoriaux. Ils pourront ainsi accéder à un niveau de qualification et de formation au plus près de leurs possibilités et de leurs talents.

L'accompagnement à l'orientation est une démarche collaborative et partenariale, impliquant la mobilisation de tous les acteurs concernés, avec une nécessité de lisibilité, de cohérence et de coordination des actions menées. Le dialogue avec les familles doit être renforcé dans une démarche de coéducation.

La loi du 5 septembre 2018, « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » donne à la Région de nouvelles compétences en matière d'information sur les métiers et les formations et permet une mise en complémentarité des différents acteurs grâce à un partage défini entre l'Etat et la Région. Ces dernières sont précisées par un cadrage national et déclinées dans une convention Etat-région.

Principes généraux de la politique d'orientation

1. Créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative et progressive

Une approche éducative de l'orientation permet à chaque élève de développer tout au long de sa scolarité les compétences à s'orienter et lui donne des repères pour construire progressivement son parcours de formation.

La réforme du lycée, la transformation de la voie professionnelle et l'arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège permettent cet accompagnement à l'orientation, éducatif et progressif, à travers un volume horaire prévu dans l'emploi du temps des élèves:

- *Au collège : 12 heures en classe de 4^{ème} et 36 heures en classe de 3^{ème}*
- *Au lycée général et technologique : 54 heures à chaque niveau*
- *Au lycée professionnel : les heures dédiées englobent la consolidation, l'accompagnement personnalisé et la préparation à l'orientation.*
 - *En CAP : 101 heures en 1^{ère} année et 91 heures en terminale,*
 - *En bac professionnel : 90 heures en 2^{nde}, 84 heures en 1^{ère} et 91 heures en terminale.*

Ces temps dédiés incluent des actions ponctuelles telles que: les semaines de l'orientation, des journées de découverte des métiers et des formations, des périodes d'observation en milieu professionnel et d'immersion dans l'enseignement supérieur, les forums et journées portes ouvertes des établissements

En 2020-2021, les deux semaines de l'orientation en lycée seront organisées entre le 30 novembre et le 18 décembre 2020 et le 25 janvier et le 6 février 2021. Les modalités mises en œuvre tiendront compte des préconisations liées à la crise sanitaire. Le site académique "JPO" accessible via le site du SAIO¹ vous permettra de présenter les journées portes ouvertes organisées dans votre établissement et de connaître les différents calendriers des actions mises en œuvre dans les établissements du supérieur.

2. Sécuriser les parcours en facilitant la transition collège – lycée

Pour toutes les voies envisagées, la classe de 2^{nde} reste un palier sensible pour les élèves de 3^{ème} qui sont inégalement préparés aux attentes et spécificités du lycée.

Tous les leviers doivent être activés pour améliorer cette transition afin de mieux les accueillir les collégiens et les accompagner au lycée par le biais de réponses éducatives.

La sécurisation des parcours se traduit également par une information et une préparation des collégiens au travers de dispositifs existants dans notre académie (PASSPRO, mini-stages...).

3. Rendre l'école pleinement inclusive

L'objectif est de renforcer l'accompagnement à l'orientation en l'adaptant à la diversité des élèves et à leur profil. Une grande attention doit donc être portée aux parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers et tout particulièrement ceux qui relèvent du champ médical et du handicap.

4. Encourager la mobilité

Le manque de mobilité provoque chez une partie des jeunes une tendance à privilégier la proximité géographique dans leur choix d'orientation, souvent même au détriment de parcours plus conformes à leur motivation. Axe majeur du projet académique, l'accompagnement à la mobilité doit être renforcé par une plus large information sur la scolarisation en internat, et notamment en internat d'excellence. Une meilleure connaissance des aides financières doit également contribuer à lever ces freins à la mobilité très fortement corrélés aux déterminismes sociaux et territoriaux.

5. Valoriser la diversité des parcours pour la réussite de chacun

Une voie générale diversifiée

Les élèves et leur famille se sont saisis des libertés nouvelles qui leur étaient proposées dans le choix des trois Enseignements De Spécialités (EDS) en classe de première et des combinaisons possibles, complétés par leur choix d'EDS en terminale. L'académie de Créteil est la 2^{ème} académie à avoir répondu le plus largement à leurs attentes en proposant plus de 230 combinaisons.

Les efforts engagés par les équipes pédagogiques et les personnels d'orientation doivent être poursuivis. Pour soutenir cet investissement, les ressources fournies par l'ONISEP, la plateforme Parcoursup qui décrit les attendus des établissements du supérieur et le site « quandjepasselebac.education.fr » vous guideront utilement dans votre accompagnement

Une voie technologique dynamisée

L'intérêt pour la voie technologique reste une fois encore important. Les décisions d'orientation vers les séries technologiques représentent 19,5% des décisions d'orientation post 2^{nde}. Néanmoins, ce taux record profite uniquement à l'orientation vers la filière STMG (+1.7pts).

Pour pallier ce constat, des actions d'information et de découverte de l'ensemble des séries technologiques

¹ <http://jpo.ac-creteil.fr/>

doivent être proposées aux collégiens et aux lycéens à l'échelle du territoire notamment lors des semaines de l'orientation. Une mobilisation autour des séries STL et STI2D, porteuses de débouchés et d'insertion, est à renforcer.

Une voie professionnelle valorisée

Dès le collège, la richesse des parcours d'excellence et de réussite proposée par la voie professionnelle doit être valorisée.

Afin de diversifier les choix en voie professionnelle et pour permettre une plus grande progressivité, un nombre significatif de spécialités de bacs sont organisées en familles de métiers.

A compter de la rentrée 2021, dans l'optique d'une construction progressive des parcours le choix proposé en fin de 1^{ère} professionnelle entre le module d'insertion professionnelle et le module préparation à la poursuite d'études est mis en place dans tous les établissements concernés.

L'excellence et la mise en œuvre de parcours de réussite agissent sur les poursuites d'études. Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) portent cette ambition et proposent aux jeunes les meilleurs parcours de formation réunis au sein d'un Campus. Il est nécessaire de veiller à engager une information renforcée sur les CMQ, auprès des familles et des élèves et ce, dès le collège.

Développer la voie de l'apprentissage

L'apprentissage reste encore trop insuffisamment considéré comme voie d'excellence à part entière. Il conviendra de favoriser toute action permettant de valoriser cette voie de formation. La mixité des parcours au lycée professionnel, dans la recherche d'une plus grande complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage permet de sécuriser le passage d'une voie à l'autre sans créer de rupture dans le parcours de formation du jeune, luttant ainsi contre le décrochage scolaire.

6. Favoriser la découverte du monde économique et professionnel

Il est nécessaire de renforcer l'information sur les métiers par le biais d'un éclairage plus approfondi sur les débouchés et les conditions d'insertion. Les nouvelles compétences de la Région devraient pouvoir répondre à cet objectif.

7. Améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur

L'objectif est de créer les conditions d'une meilleure réussite de nos lycéens dans l'enseignement supérieur.

Il s'agit de favoriser la diversification de leurs choix de parcours d'orientation en assurant notamment une admission renforcée des bacheliers professionnels en BTS et des bacheliers technologiques en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), et en préparant les futurs bacheliers à l'entrée à l'université.

Pour soutenir cette ambition, les liaisons entre les lycées et les établissements du supérieur seront déployées au travers d'actions concertées de territoires qui favoriseront les échanges pédagogiques et permettront aux lycéens de mieux appréhender les contenus, les attendus et les débouchés des formations envisagées.

8. Encourager la persévérance et lutter contre le décrochage scolaire

La politique académique s'inscrit dans l'ambition nationale d'offrir à chaque jeune un parcours ambitieux et sécurisé qui lui garantisse l'accès à la qualification et à la formation. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'assurer à chaque élève la continuité de son parcours de formation jusqu'à l'obtention du diplôme préparé. La mobilisation de toute la communauté éducative, en lien avec les ministères partenaires de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et les collectivités locales, doit permettre à la fois de prévenir le décrochage et de proposer à chaque jeune en situation de décrochage une solution personnalisée.

Mise en œuvre de la politique d'orientation

Le renforcement de cette politique d'orientation se doit d'être envisagé dans une conception pluriannuelle déterminant une stratégie et un programme d'actions qui impliquent et fédèrent tous les acteurs et assurent une progressivité, une complémentarité et une cohérence des actions proposées.

L'auto-évaluation des établissements permet la réflexion autour de la personnalisation des parcours et de l'orientation. Il s'agit de s'interroger sur la diversité du public accueilli et des réponses à lui apporter. Cette réflexion est formalisée dans le projet d'établissement, notamment par le volet orientation.

Celui-ci définit les axes prioritaires de l'accompagnement du parcours d'orientation de chaque élève, tout au long de sa scolarité dans l'établissement.

Le travail à engager en établissement s'appuie sur un diagnostic et doit mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, et notamment les parents d'élèves.

Au sein de votre établissement, l'expertise du psychologue de l'éducation nationale, en tant que conseiller du chef d'établissement sera recherchée.

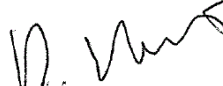
Les IEN IO, en lien avec les directeurs de CIO seront vos interlocuteurs privilégiés en territoire notamment pour établir des stratégies d'information et d'accompagnement inter établissements et répondre aux besoins de formation exprimés, faire le lien avec les partenaires intervenant dans le champ de l'orientation et de l'insertion.

Les corps d'inspection accompagneront les équipes enseignantes dans la mise en œuvre de cette politique.

Vous pourrez également vous appuyer sur les trois guides d'accompagnement à l'orientation nationaux ² qui offrent pour le collège et le lycée des repères et ressources pédagogiques à destination des équipes éducatives et pédagogiques.

Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation est un défi que nous devons relever ensemble. Je sais pouvoir compter sur votre engagement et de celui de vos équipes et vous en remercie vivement.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

² <https://eduscol.education.fr/cid48057/orientation-priorites-et-perspectives.html>